

RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Année scolaire : 2024-2025

Cycle : I

Niveau : I

L'évaluation est le processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, soit des connaissances et des compétences disciplinaires, à partir de données recueillies, analysées et interprétées, en vue de décisions pédagogiques et, le cas échéant, administratives. L'enseignant qui porte ce jugement utilise des encadrements ministériels : *Programme de formation de l'école québécoise*, *Progression des apprentissages* et *Cadres d'évaluation*, afin de mettre les notes au bulletin.

À l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire, le seuil de réussite est fixé à 60% pour chaque matière.

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant sera disponible le 11 octobre 2024.
Premier bulletin	Disponible le 15 novembre 2024, ce bulletin couvrira la période du 29 août au 8 novembre et comptera pour 20% du résultat final de l'année.
Deuxième bulletin	Disponible le 14 mars 2025, ce bulletin couvrira la période du 11 novembre au 28 février et comptera pour 20% du résultat final de l'année.
Troisième bulletin	Disponible le 27 juin 2025, ce bulletin couvrira la période du 10 mars jusqu'à la fin de l'année et comptera pour 60% du résultat final de l'année.
	Le troisième bulletin inclura également le résultat final pour chaque discipline. Ce résultat sera composé comme suit : 20% étape 1, 20% étape 2, 60% étape 3 et tiendra compte de la pondération des compétences disciplinaires.

Notez que tous les liens en bleu soulignés vous mèneront vers des précisions sur le site Web du ministère de l'Éducation.

Vous retrouverez ci-dessous la nature et la période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues pour chacune des matières pour la présente année scolaire. Ces moyens, ces tâches et ces outils permettent l'évaluation du niveau de maîtrise de la compétence et de l'acquisition et de la mobilisation des connaissances de votre enfant au regard de chaque discipline.

Discipline Compétences	Outils et moyens d'évaluation	Bulletin		
		1 ^{er} 20%	2 ^e 20%	3 ^e 60%
Français				
Lire 50%	<ul style="list-style-type: none"> Tâches réalisées suite à la lecture de textes en français Outils d'observation Entretiens de lecture 		x	x
Écrire 30%	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction de phrases ou textes pour répondre à divers besoins de communication Écriture de mots ou de groupes de mots 		x	x
Communiquer oralement 20%	<ul style="list-style-type: none"> Discussions Causeries Outils d'observation Présentation 	x		x
Anglais				
Compréhension de textes entendus 60%	<ul style="list-style-type: none"> Grilles d'observation pendant des consignes et interactions Activités d'identification des éléments-clés et des gestes des chansons et comptines 		x	x
Communiquer oralement 40%	<ul style="list-style-type: none"> Grilles d'observation pendant des interactions Réactions verbales ou non verbales aux messages Tentative d'utilisation du langage appris des comptines, chansons, histoires entendues, etc. 		x	x
Mathématique				
Résoudre une situation problème 20%	<ul style="list-style-type: none"> Grilles d'observation et entretien avec l'élève sur ses stratégies de résolution de problème 		x	x
Utiliser un raisonnement mathématique 80%	<ul style="list-style-type: none"> Exercices de vérification de la maîtrise de concepts et processus mathématiques Outils d'observation 	x	x	x

<u>Science et technologie</u>				
Aucune évaluation	Au premier cycle du primaire, les élèves sont appelés à explorer l'activité scientifique et technologique à travers les autres disciplines et les domaines généraux de formation.			
<u>Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté</u>				
Aucune évaluation	Les élèves du 1 ^{er} cycle étudient d'abord leur milieu, ici et aujourd'hui. Les connaissances ciblées portent alors sur des observations à propos d'objets d'usage courant, de gens et de paysages qui les entourent. Ils comparent ensuite leur milieu avec un milieu d'autrefois (hier), puis avec un milieu moins familier (ailleurs).			
<u>Arts plastiques</u>				
Un seul résultat disciplinaire	Réaliser des créations plastiques personnelles ET Réaliser des créations médiatiques : 70% <ul style="list-style-type: none"> • Créations avec grilles à échelle descriptive Apprécier des œuvres d'art 30% <ul style="list-style-type: none"> • Descriptions • Questionnaires pour l'appréciation 	x	x	x
<u>Musique</u>				
Un seul résultat disciplinaire	Inventer des pièces vocales ou instrumentales et interpréter des pièces musicales 70% <ul style="list-style-type: none"> • Atelier de composition - Grille d'évaluation et d'observation • Interprétation chant, xylophone et percussions- Grille d'évaluation et d'observation Apprécier des œuvres musicales 30% <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers d'écoute - Discussion et questionnaire 		x	x
<u>Éducation physique et à la santé</u>				
Un seul résultat disciplinaire	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. Adopter un mode de vie sain et actif. <ul style="list-style-type: none"> • Grille d'évaluation à partir de critères préétablis • Grille d'observation 	x	x	x
<u>Culture et citoyenneté québécoise</u>				
Un seul résultat disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Situation d'apprentissage et d'évaluation sur les différents thèmes du programme • Tâche de vérification de connaissances 	x		x
<u>Autres compétences</u>				

<p>Un commentaire au bulletin</p>	<p><i>Organiser son travail</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Outils d'observation 			<p>x</p>
--	--	--	--	----------

Révision de résultats

L'élève ou ses parents peuvent demander au directeur de l'établissement la révision d'un résultat.

La demande de révision doit être soumise dans les 10 jours ouvrables de la connaissance du résultat. Toutefois, la demande de révision concernant un résultat constitué de plusieurs évaluations ne peut viser que les évaluations de la plus récente étape terminée et uniquement les évaluations ou les parties d'évaluations n'ayant pas déjà fait l'objet d'une demande. La demande de révision d'un résultat obtenu à la suite d'une évaluation tenue au plus tard le dernier jour du calendrier scolaire ne peut cependant être soumise après le 15 juillet suivant.

Si vous souhaitez demander la révision d'un résultat d'une évaluation ou d'une note inscrite au bulletin, vous devez suivre la démarche suivante :

- Formuler une demande par écrit en utilisant le [Formulaire](#) de demande de révision d'un résultat;
- Joindre au formulaire la ou les évaluations concernées si vous les avez en votre possession;
- Transmettre le formulaire signé et les pièces justificatives à la direction de l'école.